

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2021
N°14/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE PREMIER MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : SERRAILLE J. à CADORET S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC GRENOBLE ALPES
METROPOLE POUR L'ABONDEMENT EN FONDS DE CONCOURS DES
TRAVAUX DU PARKING DU PLAN D'EAU**

Monsieur Didier Sanchez, adjoint aux travaux, présente la convention avec Grenoble Alpes Métropole pour le versement d'un fonds de concours pour les travaux de réaménagement du parking du plan d'eau.

L'opération consiste à réaliser une reprise du revêtement, une régénération des plantations, la création d'espaces verts et de noues, et la réalisation d'un réseau enterré pour un futur éclairage public.

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 242 519,59 € HT.

Le montant prévisionnel total de la participation communale s'élève à 81 096,63 € HT.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Grenoble Alpes Métropole, avec participation de la commune sous forme de fonds de concours.

La métropole nous a transmis la convention permettant de formaliser les modalités de contribution de la commune. Monsieur SANCHEZ demande au Conseil d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de fonds de concours à intervenir avec Grenoble Alpes Métropole concernant le projet de réaménagement du parking du plan d'eau.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à faire procéder au règlement.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 2 mars 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

